



AVIS DE PUBLICITE

Installation temporaire d'un manège pendant la saison estivale

LIEU : **PLACE EDOUARD HERRIOT A LA CORNICHE**

SUPERFICIE MAXIMALE AUTORISEE : 50 m²

PERIODE DU 01/07/2023 AU 31/08/2023

APPEL A CANDIDATURE

La Ville de SETE souhaite l'installation d'un manège ou d'une attraction enfantine pendant la période estivale, sur la Place Edouard Herriot à la Corniche.

Les personnes intéressées doivent fournir les pièces administratives suivantes, en cours de validité :

- Carte Nationale d'Identité
- Kbis de moins de 3 mois
- Assurance
- Contrôle technique de l'attraction
- Photo de l'attraction et descriptif technique

Tarif n° 59-1 : attractions enfantines et manèges : < ou = 50 m² par mois 303 €, auxquels s'ajoutent les droits forfaitaires pour l'établissement de toute autorisation : 13,60 €.

Les candidatures sont à retourner avant le **12 mai 2023** à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Service Commerce, Halles et Marchés
HOTEL DE VILLE
B.P. 373
34206 SETE CEDEX
Ou par mail à : commerce-artisanat@ville-sete.fr

Mme Séverine CARMASSI se tient à votre entière disposition pour plus de précisions au 04.99.04.74.10

Sète, le 6 avril 2023
Affichage effectué le